# Rapport annuel du conseil d'établissement 2022-2023

École Arc-en-ciel

# Message de la présidence du conseil d'établissement

Une autre année scolaire marquante tire à sa fin et c'est avec un fort sentiment de fierté que je pose un regard sur les progrès réalisés au cours des derniers mois.

En effet, un vent de renouveau a soufflé sur notre école, apportant avec lui un engagement et une mobilisation sans précédent de la part des membres du personnel et des élèves.

L'équipe école a mis tout en œuvre afin de maximiser les ressources disponibles pour créer un environnement positif, stimulant, sain et inclusif. Un environnement à l'image des citoyens que nous souhaitons développer pour contribuer à créer un avenir teinté d'optimisme et d'humanité.

De nombreuses nouvelles initiatives, expérimentations et projets ont été mis de l'avant afin de bonifier l'accompagnement individuel, augmenter la participation active des élèves dans les décisions les impliquant ainsi que de moderniser l'espace dans lequel ils évoluent au quotidien afin de toujours mieux soutenir leur réussite.

Je tiens sincèrement à remercier tous les membres du personnel pour leur leadership bienveillant, leur créativité ainsi que leur dévouement exceptionnel.

En terminant, je souhaite également exprimer ma plus profonde gratitude à mes collègues du Conseil d'établissement. Votre collaboration et votre enthousiasme remarquables ont fait une réelle différence tout au long de l'année.

Que votre été soit rempli de découvertes, de repos et de moments inoubliables.

Stéphanie Boisvert Présidente, CÉ École Arc-en-ciel

# Table des matières

1.	Présentation du conseil d'établissement	4
	1.1 Listes des membres du conseil d'établissement	4
2.	Bilan des activités du conseil d'établissement	4
	2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement	4
	2.2 Activités réalisées et décisions prises	5
	2.3 Résultats obtenus	15
Ann	exe 1 : Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)	16
Ann	exe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	17
Ann	exe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	18
Ann	exe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement	19

# 1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire, etc.)		Fonction au conseil (ex : membre, président, etc.)	
Stéphanie Boisvert	Parent	-	Présidente	-
Oumar Camara	Parent	-	Membre	$\overline{\mathbf{v}}$
Kathleen Demers	Parent	-	Membre	-
Marie-Soleil Dobie	Parent	-	Membre	~
Paula Soto-Rosales	Parent	-	Membre	-
Véronique Richard	Parent	-	Vice-présidente	~
Adelene Frissou	Parent	-	Membre	~
Isabelle Gariepy	Enseignant	-	Membre	•
Catherine Martin	Enseignant	-	Membre	~
Christine Vaillancourt	Enseignant	~	Membre	•
Janie Tambosso	Personnel du service de garde	-	Membre	~
Evelyne Martin	Personnel de soutien	•	Membre	~

# 2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance (préciser : ordinaire, extraordinaire, etc.)	名の音楽を
2022-10-17	Ordinaire	
2022-11-21	Ordinaire	
2023-01-16	Ordinaire	
2023-02-13	Ordinaire	
2023-04-03	Ordinaire	
2023-06-05	Ordinaire	

# 2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX <sup>1</sup>			
Adoption du projet éducatif		Si autre décision :	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	2023-06-05	Adoption Si autre décision :	
		Si autre décision :	
	41	Si autre décision :	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)		Si autre décision :	
Approbation des contributions financières exigées pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2023-06-05	Adoption Si autre décision :	
			** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2022-05-24	Adoption Si autre décision : CE/2122/26	** Voir <b>l'Annexe 1</b> pour les documents à joindre au présent rapport

\*Note: Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

**Dates** 

# Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé,

actualisation, etc.)

Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)

# **POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)**

Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2022-06-07	Approbation Si autre décision : CE/222/34	** Voir <b>l'Annexe 1</b> pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde	2023-04-03	Adoption Si autre décision :	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		Si autre décision :	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		Si autre décision :	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		Si autre décision :	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	2023-01-16	Approbation Si autre décision :	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		Si autre décision :	
Transmission de documents à l'intention des parents		Si autre décision :	

\*Note: Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

#### **Dates**

# Actions réalisées

(ex. : adopté, approuvé,

## Commentaires

(précision, collaborateurs,

# consultation effectuée, ne actualisation, etc.) s'applique pas, etc.) POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS Approbation des modalités d'application du régime pédagogique Si autre décision : Consultation sur le choix des manuels scolaires 2022-06-07 et du matériel didactique Si autre décision : CE/2122/34 Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les Si autre décision : parents sur le cheminement scolaire de leur enfant Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs Si autre décision : et des contenus des programmes d'études Approbation des conditions et modalités de 2022-11-21 Adoption l'intégration des activités ou contenus prescrits Si autre décision : par le ministre (ex: éducation à la sexualité) Approbation du temps alloué à chaque matière 2023-02-13 Approbation (Grilles-matières) Si autre décision : Si autre décision : Si autre décision : Si autre décision :

**Dates** 

# Actions réalisées

(ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)

# Commentaires

(précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)

## POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIES

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou nors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	2022-10-17	Approbation Si autre décision :	<b>-</b>
			** Voir <b>l'Annexe 1</b> pour les documents à joindre au présen rapport
	2022-11-21	Approbation Si autre décision :	<b>\rightarrow</b>
	2023-01-16	Approbation Si autre décision :	~
	2023-02-13	Approbation Si autre décision :	_
	2023-04-03	Approbation Si autre décision :	<b>-</b>
	2023-06-05	Approbation Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

#### **Dates**

# Actions réalisées

(ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)

# Commentaires

(précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)

# POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)	Si autre décision :
	Si autre décision :
	Si autre décision :
Consultation des parents	Si autre décision :
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Si autre décision :

\*Note: Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Dates

# Actions réalisées

(ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)

# Commentaires

(précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)

# POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	s	Si autre décision :	
	s	Si autre décision :	
	s	i autre décision :	
	s	i autre décision :	
	S	ii autre décision :	
	s	ii autre décision :	
	S	ii autre décision :	
	S	i autre décision :	

**Dates** 

# Actions réalisées

(ex.: adopté, approuvé, actualisation, etc.)

Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)

# POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Si autre décision :	
	Si autre décision :	

Dates

Actions réalisées

(ex.: adopté, approuvé, actualisation, etc.)

Commentaires

(précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)

# POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement (suite)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)	2023-02-13	Information  Si autre décision :	Orthographe-O-Thon
	2023-04-03	Information Si autre décision :	Orthographe-O-Thon
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex.: adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement	2023-06-05	Adoption Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

**Dates** 

# Actions réalisées

(ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)

## **Commentaires**

(précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)

# **AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES**

# (EX.: CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)2

Travaux qui aura lieu cet été	2022-11-21	Information Si autre décision :
Participation à un concours sur l'environnement de la Ville de Saint-Eustache pour l'achat d'une poubelle extérieure	2023-01-16	Information Si autre décision :
Bingo des directions en décembre	2023-01-16	Information Si autre décision :
Tire sur la neige	2023-02-13	Information Si autre décision :
Photos pour les finissants	2023-04-03	Information Si autre décision :
Semaine des arts	2023-04-03	Si autre décision :
Activité des chocolats chauds - implication du conseil d'élèves	2023-01-16	Information Si autre décision :
Mise en place des ateliers d'habiletés sociales	2023-04-03	Information Si autre décision :
Activités pour la Saint-Valentin	2023-02-13	Information Si autre décision :
Fête de l'Halloween	2022-11-21	Information Si autre décision :

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

# 2.3. Résultats obtenus

# Écoles primaires et secondaires

Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

#### Documents de l'année scolaire EN COURS \*

Veuillez joindre au présent rapport, <u>en un seul fichier PDF</u> (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et du matériel d'usage personnel;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école avec le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation.

<sup>\*</sup>Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

# Écoles primaires et secondaires

# Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

		Million and the state of the st			
Identification de l'établissement :  Direction d'école :		École Arc-en-ciel			
		Josée Brunelle			
Période :		Année scolaire 2022-2023			
1. 2. 3. 4. 5.	articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).  Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.  Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.  Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts <u>ou</u> des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.  Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.				
Je, soussigné(e) <b>déclare que mon établissement</b> <u>ne s'est pas</u> <b>conformé</b> à la <i>Loi sur l'instruction publique</i> , au Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :  (Au besoin, joindre un document au courriel)					
	Date	Signature de la direction d'école			

# Écoles primaires et secondaires

# Reddition de comptes pour les directions

Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.

#### Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex.: courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements<sup>3</sup> concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex.: courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex.: pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ontils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

#### Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les tro<u>is encadrements</u> traitant des frais facturés aux parents sont :

<sup>1.</sup> Loi sur l'instruction publique;

<sup>2.</sup> Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;

<sup>3.</sup> Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).

# Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <a href="https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire">https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire</a>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les <u>nouveaux membres</u> suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la Loi sur l'instruction publique et qui se lit comme suit :

Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

• C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.

En , les <u>nouveaux membres</u> du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau : Non

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation <u>avec les nouveaux membres</u> dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi : Oui

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction	2022-11-21	
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire	2022-11-21	
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle	2023-04-03	
Capsule 4 - Rôles et responsabilités	2023-04-03	
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil	2023-06-05	
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs	2023-06-05	
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction	2023-06-05	

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes : Oui

# Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :

Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)				
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ		<b>✓</b>					
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques	<b>✓</b>						
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction	<b>✓</b>						
Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :							